

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Révision des commissions bancaires : De nouvelles dispositions avantageuses expliquées par le Conseil Bancaire et Financier**

À la suite de la publication de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) relative à la révision de certaines commissions bancaires, le Conseil Bancaire et Financier (CBF) annonce l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions à compter du 12 février 2024.

Dans ce cadre, le CBF témoigne de sa solidarité habituelle et se mobilise en adhésion avec la BCT, pour améliorer les conditions tarifaires, aussi bien en termes de suivi de leur compte, qu'au niveau de la gestion de leurs opérations courantes et de paiement.

Pour une durée d'une année à compter de sa date d'entrée en vigueur, les clients des banques vont pouvoir profiter d'une révision à la baisse des tarifs standards et même la gratuité de plusieurs services comme suit :

- 1) La gratuité des cartes bancaires nationales à concurrence du solde pour les clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1500 DT,
- 2) Le plafonnement des frais de tenue de compte à 3 dinars par mois pour les clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1500 DT,
- 3) Une réduction de 30% sur les commissions de virements émis sur la Tunisie, effectués par les clients particuliers,
- 4) La gratuité sur les opérations d'opposition sur toute carte nationale,
- 5) La gratuité de toute demande d'un nouveau code PIN pour tout type de carte,
- 6) Pour les commerçants équipés de TPE, les frais de transactions par carte nationale seront réduits et plafonnés à hauteur de 1,3% du montant de l'achat.

En plus de ces mesures exceptionnelles, les banques et les établissements financiers membres du CBF rassurent leurs clients et s'engagent à ne procéder à aucune augmentation des commissions en vigueur et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Bancaire et Financier souligne à cette occasion l'implication et l'engagement responsable des banques et des établissements financiers à ce processus ayant pour but d'assurer une meilleure transparence de la tarification appliquée et une amélioration de la qualité de services tout en allégeant les charges sur la clientèle, en visant à promouvoir l'inclusion financière, réduire l'utilisation du cash et développer les paiements digitaux.

Il est à rappeler que dans une démarche d'amélioration continue des prestations et services bancaires et financiers, le CBF a mis en place un dispositif de réception des demandes d'information et des réclamations des clients des banques et des établissements financiers, opérationnel depuis le mois de novembre 2023. Pour toute assistance :

- Un numéro vert : **80 100 280** fonctionnel du lundi au vendredi de 7H45 à 17H30.
- Une adresse électronique dédiée : [reclamation@cbf.org.tn](mailto:reclamation@cbf.org.tn)
- Un espace citoyen : <https://reclamation.cbf.org.tn/>